

Aperçu

Blockchain Technologies ETF (HBLK)

Gestionnaire : Harvest Portfolios Group Inc.

Le 31 janvier 2018

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB Blockchain Technologies ETF que vous devriez connaître. Vous trouverez des précisions sur ce Fonds négocié en bourse (FNB) dans son prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec Harvest Portfolios Group Inc. (« Harvest ») en composant le 1-866-998-8298 ou en écrivant à info@harvestportfolios.com, ou visitez www.harvestportfolios.com.

Avant d'investir, veuillez prendre en considération la façon dont le FNB s'articulera avec vos autres placements et tenir compte de votre tolérance au risque.

Aperçu			
Date de création du FNB :	31 janvier 2018	Gestionnaire de portefeuille :	Harvest Portfolios Group Inc.
Valeur totale le 31 janvier 2018* :	s. o.	Gestionnaire de portefeuille :	Harvest Portfolios Group Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG)* :	s. o.	Fournisseur d'index :	Harvest Portfolios Group Inc.
		Distributions :	annuellement, s'il y a lieu
Information sur les opérations (période de 12 mois terminée le 31 janvier 2018)			
Symbole :	HBLK	Volume journalier moyen :	s. o.
Bourse :	Toronto (TSX)	Nombre de jours de négociation* :	s. o.
Devise :	\$ CA		
Information sur les cours (période de 12 mois terminée le 31 janvier 2018)			
Prix du marché* :	s. o.	Écart acheteur/vendeur moyen* :	s. o.
Valeur liquidative* :	s. o.		

*Information non disponible car ce FNB est nouveau. Pour obtenir des renseignements à jour, notamment sur les cours et les transactions, veuillez visiter le site www.harvestportfolio.com

Quels types de placement le FNB fait-il?

Le FNB vise à répliquer, dans la mesure du possible et avant frais, le rendement de l'indice Harvest des technologies de la chaîne de blocs. L'indice Harvest des technologies de la chaîne de blocs a été conçu pour suivre le rendement des émetteurs exposés au développement et au déploiement des technologies de la chaîne de blocs. Le FNB investit dans les titres de capitaux propres d'émetteurs exposés, directement ou indirectement, au développement et au déploiement des technologies de la chaîne de blocs et des registres distribués.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 janvier 2018. Les placements du FNB changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 janvier 2018)

L'information n'est pas disponible car ce FNB est nouveau.

Répartition de l'actif (31 janvier 2018)

L'information n'est pas disponible car ce FNB est nouveau.

Quel est le degré de risque?

La valeur d'un FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Un moyen pour évaluer le risque associé à un FNB consiste à observer les variations de son rendement au fil du temps, désignées par le terme « volatilité ». En général les rendements des FNB ayant une volatilité élevée varieront plus que les rendements de ceux ayant démontré une moins grande volatilité au fil du temps. Ils font courir à l'investisseur un risque plus élevé de perdre de l'argent, mais lui offrent également plus de possibilités d'obtenir un rendement élevé. Les rendements des FNB ayant une volatilité plus faible tendent à fluctuer moins que les rendements de ceux ayant démontré une plus grande volatilité. Ils offrent habituellement des rendements moins élevés à l'investisseur, mais lui font courir un risque moins élevé de perdre de l'argent.

Évaluation du risque

Harvest a évalué le risque de ce FNB comme étant **Élevé**. Puisque ce FNB est nouveau, cette évaluation ne constitue qu'une estimation. Généralement, cette notation se base sur l'évolution du rendement du FNB d'une année sur l'autre et ne prédit pas la volatilité future du FNB. Cette évaluation du risque peut changer au fil du temps. Un FNB comportant un risque faible peut néanmoins perdre de la valeur.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Pour une description détaillée de l'évaluation du risque et des risques particuliers associés au FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus.

Sans garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Ce paragraphe vous indique les rendements du FNB calculés à partir de sa valeur liquidative (VL). Toutefois, cette information n'est pas disponible car le FNB est nouveau.

Rendements annuels

Ce paragraphe vous indique les rendements du FNB au cours des années civiles écoulées. Toutefois, cette information n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.

Meilleur et pire rendements sur 3 mois

Ce paragraphe indique les meilleur et pire rendements du FNB au cours d'une période de trois mois. Toutefois, cette information n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.

Rendement moyen

Ce paragraphe indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ en parts du FNB. Toutefois, cette information n'est pas disponible car le FNB est nouveau.

<p>Négociation des FNB Un FNB détient plusieurs placements, tout comme un fonds commun de placement, mais se négocie en bourse, comme une action. Voici quelques informations à connaître à propos de la négociation des FNB.</p> <p>Prix Les FNB sont valorisés de deux façons : le prix du marché et la valeur liquidative (VL).</p> <p>Prix du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> Les FNB sont achetés et vendus sur des bourses, au prix du marché. Celui-ci peut varier durant une journée au cours de laquelle la Bourse est ouverte. Des facteurs tels que l'offre et la demande ainsi que les variations de la valeur des placements d'un FNB peuvent affecter le prix de ses parts. Vous pouvez en connaître le cours à tout moment de la journée. Les cours se composent en réalité d'un cours acheteur et d'un cours vendeur. Le cours acheteur représente le prix le plus élevé qu'un acheteur accepte de déboursier si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur représente le prix le plus faible qu'un vendeur accepte de recevoir si vous souhaitez acheter ses parts. La différence entre les deux constitue « l'écart acheteur-vendeur ». En général, plus l'écart acheteur-vendeur est faible, plus le FNB est liquide, car plus vous obtiendrez facilement le prix que vous souhaitez. 	<p>Valeur liquidative (VL)</p> <ul style="list-style-type: none"> Tout comme un fonds commun, un FNB comporte une VL. Celle-ci se calcule à la fermeture de chaque journée durant laquelle la bourse est ouverte et reflète la valeur des placements du FNB à cet instant précis. La VL sert à calculer des renseignements financiers présentés dans les rapports, notamment en matière de rendement. <p>Ordres Il existe deux principales possibilités pour placer un ordre : au prix du marché et à cours limité. Un ordre au prix du marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts selon leur cours boursier. Un ordre à cours limité consiste à fixer un prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre vos parts.</p> <p>Périodes de la journée En général, les cours boursiers des FNB tendent à être plus volatils à l'ouverture et à la fermeture de la séance. Il est ainsi pertinent de placer des ordres à cours limité ou d'attendre le moment opportun de la journée.</p>
<p>A qui ce FNB est-il destiné?</p> <p>Aux investisseurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> recherchent une exposition passive à certaines sociétés du secteur de la chaîne de blocs. visent une optique de placement à moyen/long terme peuvent supporter les fluctuations boursières 	<p>Un mot sur la fiscalité</p> <p>En général, vous devez payer de l'impôt sur les gains que vous rapporte le FNB. Le montant dépend de la législation fiscale en vigueur là où vous habitez et si le compte dans lequel vous détenez le FNB est enregistré (ex. régime d'épargne retraite, compte d'épargne libre d'impôt) ou non. Gardez à l'esprit que si vous détenez un FNB dans un compte non enregistré, les distributions que vous percevrez seront ajoutées à votre revenu imposable, même si vous les avez réinvesties.</p>
<p>Quel est le coût? Ce paragraphe présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Ces frais, notamment les commissions de suivi, varient d'un FNB à l'autre. Le niveau des frais perçus par les représentants peut influencer sur leurs recommandations en faveur d'un investissement plutôt que d'un autre. Demandez des informations sur d'autres FNB et sur les placements qui pourraient vous convenir moyennant des frais moindres.</p> <p>1. Commissions de courtage Vous pourriez devoir verser des commissions à chaque fois que vous achetez et vendez des parts du FNB. Les commissions varient d'une société de courtage à l'autre. Certaines sociétés offrent des FNB sans frais ou exigent un montant de placement minimum.</p> <p>2. Frais des FNB Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent les rendements d'un FNB. Les frais d'un FNB se composent des frais de gestion, des frais d'opération et des coûts de transaction. Les frais de gestion annuels du FNB s'élèvent à 0,65% % de la valeur de celui-ci. Comme ce FNB est nouveau, les frais d'opération et les coûts de transaction ne sont pas encore communiqués.</p> <p>Commission de suivi Une commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle rétribue les services et conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ce FNB ne facture aucune commission de suivi.</p> <p>Autres frais Le gestionnaire peut, à sa discrétion, facturer aux porteurs de parts qui achètent, échangent ou font racheter des parts des frais allant jusqu'à 2 % des produits de l'émission, de l'échange ou du rachat des parts afin de compenser certains frais de transaction liés à l'achat, à l'échange ou au rachat de ces parts. Ces frais, exigibles par le FNB Harvest concerné, ne s'appliquent pas aux porteurs de parts qui achètent et vendent leurs parts par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto.</p>	
<p>Et si je change d'idée? Conformément à la loi sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation. Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu, la notice annuelle ou les états financiers du FNB contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, consultez la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.</p>	<p>Renseignements complémentaires</p> <p>Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Harvest Portfolios Group Inc. ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu constituent les documents légaux du FNB.</p> <p>Harvest Portfolios Group Inc. 710 Dorval Drive, Suite 209 Oakville (Ontario) L6K 3V7 Sans frais : 1-866-998-8298 Site web : www.harvestportfolios.com Courriel : info@harvestportfolios.com</p>